

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Projet d'une serre agricole photovoltaïque à Mane (04)

Février 2024



SOMMAIRE

METHODE DE TRAVAIL	3	Photomontage n° 17 : nord-ouest du projet	19
<i>Préambule</i>	3	Zoom photomontage n° 17	20
<i>Objectifs et moyens</i>	3	MESURES PAYSAGERES	21
<i>Déroulement de l'étude de paysage</i>	3	<i>Contexte paysager</i>	21
<i>Principales sources bibliographiques et données utilisées</i>	3	<i>Photomontage n° 17 élargi : nord-ouest du projet</i>	22
CONTEXTE PAYSAGER ET GEOGRAPHIQUE	4	CONCLUSION PAYSAGERE	24
<i>approche globale</i>	4		
<i>Hydrographie</i>	4		
<i>Végétation, foret et agriculture</i>	4		
CARTES DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES	5		
CONTEXTE PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE	6		
<i>Les rochers des Mourres</i>	6		
<i>Le bourg ancien de Forcalquier</i>	6		
<i>Le prieuré de Salagon</i>	7		
<i>Le pont des trois arches</i>	7		
<i>Le GR et circuit Saint jacques de Compostelle</i>	8		
<i>La citadelle de Mane</i>	8		
<i>Le château de Sauvan</i>	8		
ÉVALUATION DES VISIBILITES	10		
<i>generalites</i>	10		
<i>visibilite / paysage environnant</i>	10		
<i>visibilité / sensibilités</i>	11		
ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS	14		
<i>Démarche liée aux photomontages</i>	14		
<i>Choix des points de vue</i>	14		
<i>Photomontage n° 15 : sud-est du projet</i>	15		
<i>Zoom photomontage n° 15</i>	16		
<i>Photomontage n° 16 : nord-est du projet</i>	17		
<i>Zoom photomontage n° 16</i>	18		

METHODE DE TRAVAIL

PREAMBULE

Comme tout projet d'aménagement du territoire, l'implantation d'une serre agricole photovoltaïque peut induire une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet cohérent en accord avec son territoire, l'étude paysagère est un outil performant.

Le projet de serre agricole photovoltaïque traité ici se situe sur une parcelle agricole privée à priori naturellement isolée des vues. Malgré tout, une approche pragmatique à l'échelle du territoire est garante de la meilleure inscription possible de ce nouvel élément dans le paysage de la commune de Mane.

OBJECTIFS ET MOYENS

Après une évaluation précise de l'état des lieux du territoire. L'objectif est de déterminer les vues possibles sur le projet. Ces vues feront l'objet d'une approche graphique détaillée (coupe topographique et photomontages). Des mesures paysagères seront proposées afin d'inscrire au mieux le projet dans son territoire.

Différents chapitres de l'étude pour atteindre l'objectif :

- Contexte paysager et géographique (hydrographie, forêt agriculture...),
- Contexte patrimonial et touristique,
- Évaluation des visibilitées dans le cadre du projet,
- Synthèse des visibilitées,
- Évaluation des impacts paysagers (photomontages),
- Mise en place de mesures paysagères pour réduire les vues et inscrire le projet dans le paysage,
- Conclusion générale.

DEROULEMENT DE L'ETUDE DE PAYSAGE

Le travail paysager s'établit en trois grandes phases transversales :

- Une analyse amont : état des lieux, cartographie et bibliographie
- Un travail de terrain : parcours le long d'itinéraires préalablement déterminés et focus sur les lieux patrimoniaux et touristiques,
- Une analyse aval : au retour de terrain, synthèse, évaluation des impacts visuels et propositions de mesures.

Principales sources bibliographiques et données utilisées

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

- <http://www.coe.int/fr/web/landscape>

SITE MERIMEE, ET LE SITE MONUMENTUM BASE DE RECHERCHE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>
- <https://monumentum.fr/departements.html>

SITE DE GEOPORTAIL, BASE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES

- <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

SITE DE LA COMMUNE DE MANE

- <https://www.mairiedemane.fr/>

SITE DE LA COMMUNE DE FORCALQUIER

- <https://www.ville-forcalquier.fr/>

SITE INTERNET DE LA DREAL PACA

- <https://departement04.atlas-paysages-paca.fr/>

CONTEXTE PAYSAGER ET GÉOGRAPHIQUE

APPROCHE GLOBALE

Le projet de la serre agrivoltaïque se situe sur le territoire du Pays de Forcalquier. Ce territoire se présente sous la forme d'un large bassin légèrement vallonné, ponctué de buttes au relief adouci. Son terroir est une véritable mosaïque paysagère et présente un équilibre entre les milieux ouverts et les formations boisées. Les couleurs sont variées, camaïeux de vert des diverses cultures, Rousses de boisements de chênes en automne, Jaune des genêts, quelques tâches de vert-argenté des parcelles d'oliviers et taches blanches et roses des habitations et hangars disséminés.

Le Pays de Forcalquier s'étend en relief doux entre un croissant formé par la succession de petites montagnes au nord (les montagnes de la Colle, de la Roche Ruine, les montagnes de Revest-Saint-Martin et de Montlaux), les collines duranciennes du Prieuré à l'est, le Lubéron Oriental au sud et à l'ouest les coteaux de Saint-Michel-l'Observatoire.

Le bassin de Forcalquier incluant Mane présente le visage d'une large plaine au relief légèrement plissé, ponctué de collines, de buttes. Ici, les écarts d'altitudes ne dépassent guère 50 mètres.

HYDROGRAPHIE

Dans ce pays, l'eau est relativement présente hormis dans les garrigues de Sigonce, Le Revest-Saint-Martin, Fontienne où les rus sont à caractère intermittent. Dans la plaine, le Largue, la Laye et le Lauzon (affluents de la Durance) découpent le territoire, gonflé par un chevelu de petits ruisseaux (le Viou, le Beveron, le Répétier, la Rimourelle...). Malgré tout, l'eau reste peu visible, car les ripisylves sont épaisses et parfois peu entretenues (excepté au niveau du pont roman à Mane).

VEGETATION, FORET ET AGRICULTURE

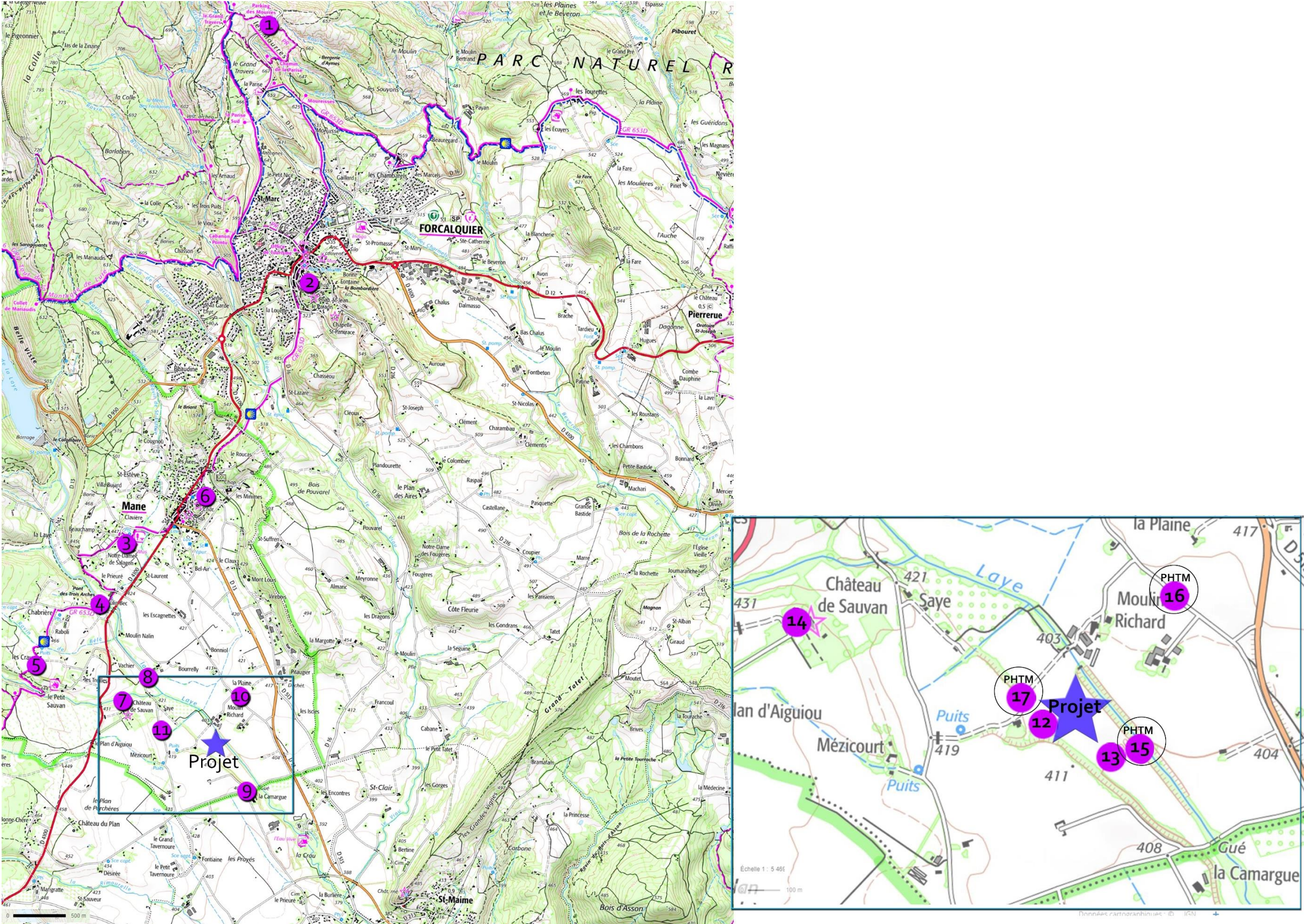
Les formations boisées sont largement dominées par le chêne pubescent qui occupe ce secteur sous forme de taillis et de boisements lâches et morcelés. Ces formations s'imbriquent pour former une vaste parure boisée ou laissent place à la garrigue.

Sur cette partie collinéenne du terroir s'est longtemps maintenue une agriculture traditionnelle, s'accommodant de peu d'eau : épeautre, blé dur, élevage extensif de troupeaux d'ovins et de caprins. Elle est aujourd'hui largement retournée à la lande, à la friche, au bois. On y retrouve encore des cultures au sec et quelques parcelles de lavande.

S'agissant de l'agriculture et des forêts, le bassin de Forcalquier présente un visage de grande plaine agricole avec un équilibre entre espaces boisés et cultivés. Cultures, près de fauche, formations boisées se côtoient pour former une véritable mosaïque paysagère.

Le terroir de Forcalquier conserve une activité agricole et maraîchère importante qui résulte de l'accroissement des terres irriguées par aspersion depuis la mise en eau du barrage de la Laye (melon, courge, salade, courgette). Dans les parcelles situées en partie basses poussent les maïs et les prairies artificielles et toutes autres plantes consommatrices d'eau. Sur les coteaux, le paysage est marqué par l'omniprésence de terrasses. Cependant, celles-ci ont tendance aujourd'hui à s'enfricher ou sont parfois recouvertes de boisements. Au nord de Forcalquier, certaines sont encore utilisées (culture d'oliviers ou pâtures).

CARTES DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES



CONTEXTE PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

Au sien du pays de Forcalquier, les sites patrimoniaux sont notables. Ces sites sont identifiés et mis en lumière dans le cadre spécifique du projet de la serre agriphotovoltaïque.

LES ROCHERS DES MOURRES

Ce site ruiniforme est une véritable curiosité géologique située au nord de Forcalquier. L'érosion a dessiné des paysages (ou plutôt des figures) aussi étranges que féeriques. Ce site s'inscrit dans un paysage de garrigue tout aussi remarquable, les collines de Sigonce et du Revest-Saint-Martin.

Les rochers des Mourres se situent à 6,9 km du projet. Ils ne présentent aucun lien visuel possible.

LE BOURG ANCIEN DE FORCALQUIER

Forcalquier, ou plus exactement le bourg ancien est installé au pied de son rocher, couronné de la chapelle Notre-Dame de Provence d'où la vue s'étend sur le pays et les montagnes environnantes. On ne peut évoquer Forcalquier sans parler de la vieille ville et de son marché, pittoresque, qui draine un grand flux de visiteurs. (Sites protégés : plateau de la Citadelle, Saint-Pancrace et Bomhardie, centre ancien et Saint-Jean, cimetière classé).

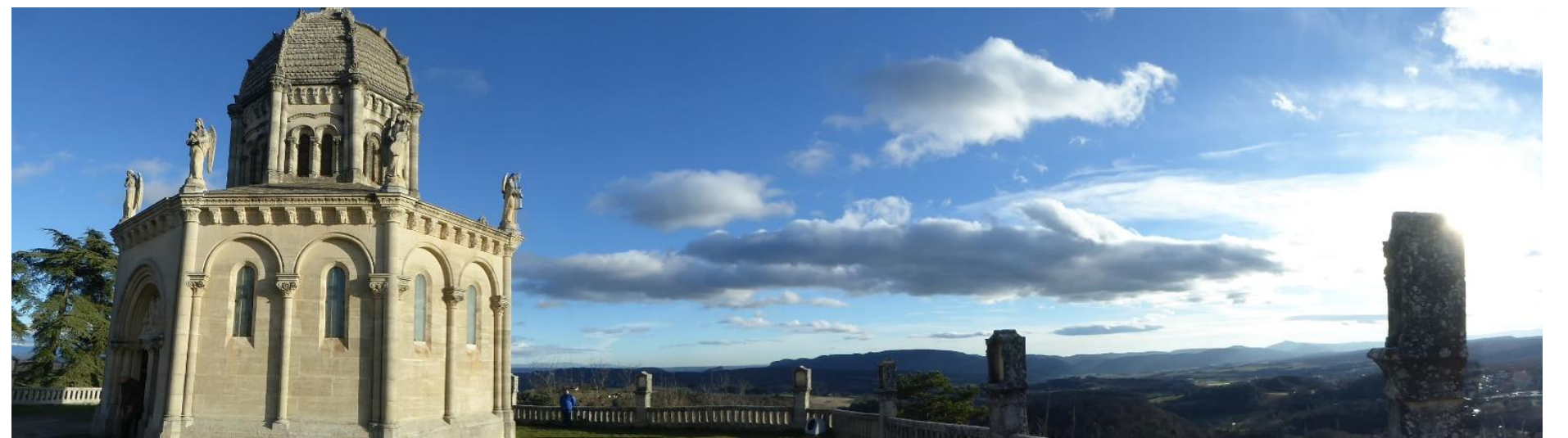
Le bourg de Forcalquier se situe à 4.6 km du projet. Si l'ensemble du bourg est entièrement isolé des vues vers le projet, la citadelle (ou chapelle) avec son panorama étendu génère des vues lointaines. Ce site fera donc l'objet d'une approche plus précise dans le cadre des visibilitées.



1-Rochers des Mourres, curiosité géologique au nord de Forcalquier.



2-Hauteur de Forcalquier, citadelle ou chapelle.



2B-Hauteur de Forcalquier, citadelle ou chapelle, vue dans la direction du projet.

LE PRIEURÉ DE SALAGON

Cet ancien prieuré du Moyen Âge remarquable a conservé sa structure et son décor roman. Il abrite aujourd'hui un conservatoire du patrimoine ethnologique. En bordure de plaine, sa silhouette s'impose dans le paysage agricole environnant. Le prieuré est un monument historique classé.

Éléments protégés :

Chapelle (cad. C 323) : classement par décret du 30 janvier 1922 ;
façades et toitures des communs (cad. C 323) : inscription par arrêté du 1er décembre 1980 ;

Historique :

Chapelle : XIIe siècle, XIVe siècle, XVIe siècle ; bâtiments conventuels ; escalier à vis ; cour caladée : XIIIe siècle, XVe siècle, XVIe siècle

Périodes de construction :

XIIe siècle, XIIIe siècle, XIVe siècle, XVe siècle, XVIe siècle, XVIIe siècle, XVIIIe siècle

Propriété de la commune

Le prieuré se situe à 1,8 km du projet et ne présente aucun lien visuel possible.

LE PONT DES TROIS ARCHES

Cet ancien pont se situe à l'est de la RD100 le long du circuit de randonnée. Ce pont est un monument historique classé.

Éléments protégés :

Pont des Trois Arches dit aussi pont Romain franchissant La Laye (ruines) (cad. NON CADASTRE ; DOMAINE PUBLIC) : classement par arrêté du 28 janvier 1970

Périodes de construction : XIIe siècle

Le Pont des trois arches se situe à 1,67 km du projet et ne présente aucun lien visuel possible.



3-Prieuré de Salagon sans lien visuel possible avec le projet.



4-Pont des trois arches est très isolé du projet.



5- Circuit de randonnée GR653D sans lien visuel possible avec le projet.

LE GR ET CIRCUIT SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Ce GR 653D qui permet la liaison entre Forcalquier, Mane et Saint Michel l'observatoire est fréquemment emprunté par les promeneurs durant la saison estivale.

Le GR se situe au plus proche du projet à 1,5 km. Quel que soit le tronçon du circuit, les vues vers le projet sont toujours arrêtées.

LA CITADELLE DE MANE

La citadelle communément appelée le château de Mane est une propriété privée non ouverte au public. Un alignement remarquable de platanes marque majestueusement son entrée à l'ouest du village juché au sommet d'une butte sur les hauteurs du village, elle constitue un véritable repère dans le paysage ouvert de la plaine.

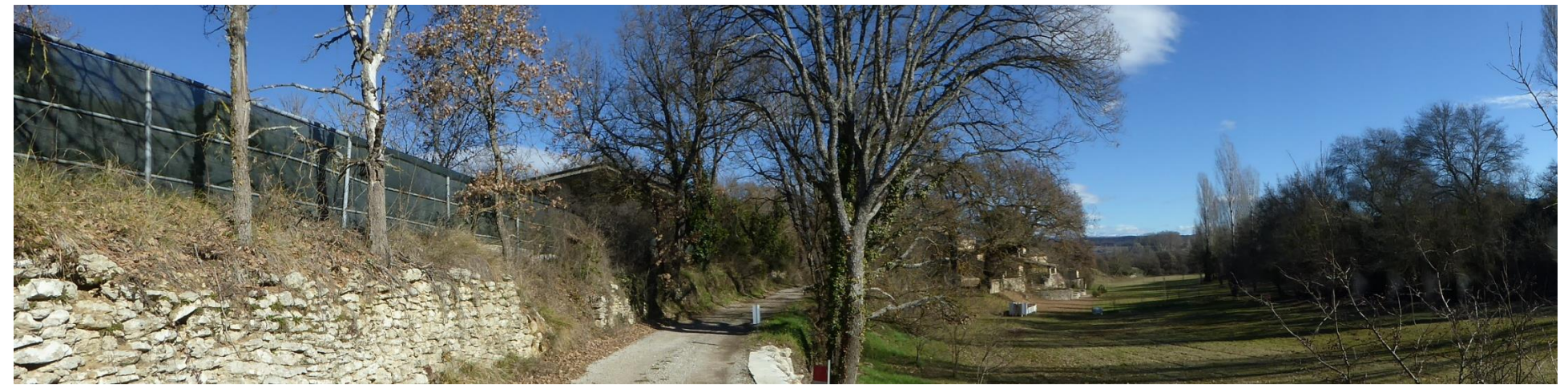
La citadelle de Mane se situe à 2.4 km du projet. Du fait de son emplacement sur le relief, ce site fera l'objet d'une approche plus précise dans le cadre des visibilités.

LE CHATEAU DE SAUVAN

Construit en 1720, ce château est une propriété privée classée monument historique. Il est surnommé « petit Trianon de Provence » pour sa justesse en d'architecture classique en Provence.

Les actuels propriétaires y ont accompli d'importants travaux de restauration et c'est une demeure entièrement meublée dans le style de l'époque visitable quelques mois dans l'année.

Le parc autour du château a reçu le label « Jardin remarquable » en 2005 et est classé « Monument historique » depuis 1957, et label du « Meilleur Accueil ».



5B- Circuit de randonnée GR653D ne crée pas de lien avec le projet.



6- Citadelle de Mane propriété privée fermée au public.



7- Château de Sauvan ouvert ponctuellement à la visite publique.

Visites possibles :

Au château de Sauvan, les visites sont ouvertes pour les groupes toute l'année sur rendez-vous.

Le château et son jardin sont ouverts uniquement en mars, mai, juin et octobre.

Éléments protégés :

Les façades et toitures ; la cage d'escalier (cad. B 647) : classement par arrêté du 29 avril 1957 - Le château et ses dépendances en totalité, ainsi que le parc en totalité comprenant les terrasses, les murs de soutènement, les statues, les portails, les bassins, les fontaines, tout le système hydraulique et tous les autres éléments qui constituent le parc, y compris les parcelles qui entrent dans la composition d'origine notamment le potager et le fruitier (cad. ZD 25 à 28, 30 à 32, 36 à 40, 42 à 44) : inscription par arrêté du 30 juillet 2003

Historique :

La construction du château est confiée à Jean-Baptiste Franque en 1718. En 1810, la propriété est vendue à l'abbé Sollier dont les héritiers font exploiter les terres alentours, réduisant le parc d'agrément à trois terrasses. Une pièce d'eau occupe l'espace entre le château et le pavillon des communs. Certaines dispositions du parc datent du XIXe et du XXe siècle.

Périodes de construction :

1ère moitié XVIIIe siècle

Le château de Sauvan se situe à 710 mètres du projet. Sa proximité peut laisser penser à des visibilitées et covisibilitées possibles. Ce site fera donc l'objet d'une approche détaillée dans le cadre des visibilitées.



7B- Façade ouest du château de Sauvan



7C- Façade nord du château de Sauvan



7D- Entrée principale du château de Sauvan le long de la RD400, le projet se situe à droite hors champ de vision.

ÉVALUATION DES VISIBILITES

GENERALITES

Le travail de terrain a permis d'évaluer objectivement les vues possibles. Le chapitre sur les visibilitées traite d'abord du paysage d'une manière générale autour du projet puis se focalise sur les visibilitées liées aux sensibilités établies dans l'état des lieux. Une attention particulière est apportée au château de Sauvans, monument historique proche du projet.

VISIBILITÉ / PAYSAGE ENVIRONNANT

D'une manière générale, le paysage est occupé par des composantes naturelles (talus, boisements épars, et dense ripisylve). Ces éléments isolent le projet des vues.

De plus, le projet est au centre d'une parcelle agricole bordée de composantes favorables à son isolement :

- ✓ Haut talus boisé sur l'orientation ouest,
- ✓ Dense ripisylve de la Laye sur l'orientation est.

Ces 2 composantes inscrivent naturellement le projet dans le paysage.

Ainsi, quelles que soient les orientations étudiées, le projet ne peut être visible. Les nombreux microreliefs (talus végétalisés) et la ripisylve de la Laye bloquent les visibilitées et covisibilitées.



8- À proximité du château de Sauvans (ici sur la droite de l'image), les vues en direction du projet sont vaines.



9- Au passage à gué, le relief sur la partie gauche et la ripisylve sur la partie droite isolent le projet.



10- En arrière-plan du lieu-dit « Moulin Richard », la ripisylve de la Laye limite les vues sur le projet.

VISIBILITE / SENSIBILITES

L'état des lieux a pu identifier les 3 sensibilités principales autour du projet : la citadelle de Mane, le bourg ancien de Forcalquier en particulier le rocher de la chapelle au large panorama sur le paysage environnant et le château de Sauvan monument historique réglementé.

Ces éléments seront traités en suivant. L'étoile jaune permet le lien avec le dessin du bloc-diagramme en fin de chapitre.

LIEN VISUEL AVEC LA CITADELLE DE MANE

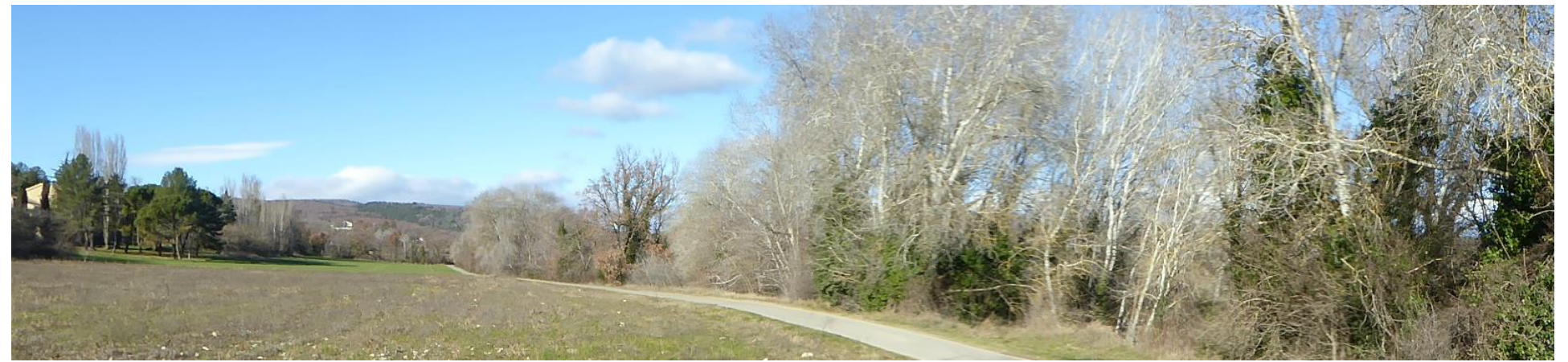


La citadelle de Mane est un lieu privé non accessible au public. Il est possible d'imaginer que depuis ce lieu, la serre puisse être perçue, inscrite dans les composantes agricoles excitantes déjà très présentes dans le paysage. Les visibilitées sont infimes.

LIEN VISUEL AVEC LE BOURG ANCIEN DE FORCALQUIER



Si le bourg ancien ne peut offrir de vue lointaine. En revanche, la chapelle de Forcalquier située sur les hauteurs entraîne un large panorama. Le projet à presque 5 km dans le lointain se fondera dans les composantes de la plaine. De plus dans cette orientation, la haute ripisylve de la Laye atténue les vues durant la période hivernale et bloque les vues durant la période estivale. Les visibilitées sont insignifiantes.



11- La ripisylve de la Laye sert d'écran visuel sur les moyennes distances. Le projet se situe sur la droite hors photo.



12- À l'emplacement du projet, la citadelle de Mane qui est un château privé est perçue dans le lointain.



12B- À l'emplacement du projet, la chapelle sur les hauteurs de Forcalquier est également visible.

LIEN VISUEL AVEC LE CHATEAU DE SAUVAN



Malgré la proximité relative entre le château de Sauvan (MH réglementé) et le projet de serre (710 mètres), les vues sont vaines.

D'abord, depuis le foncier terre d'accueil du projet, le talus existant stoppe les vues. Ensuite, depuis le château de Sauvan, la végétation existante ne permet pas de vue en direction du projet.

Par ailleurs, la coupe topographique ci-dessous montre le talus et le dénivelé. Le projet de serre se place sur la parcelle agricole située en contrebas du talus végétalisé. Les liens visuels avec le château sont donc impossibles.



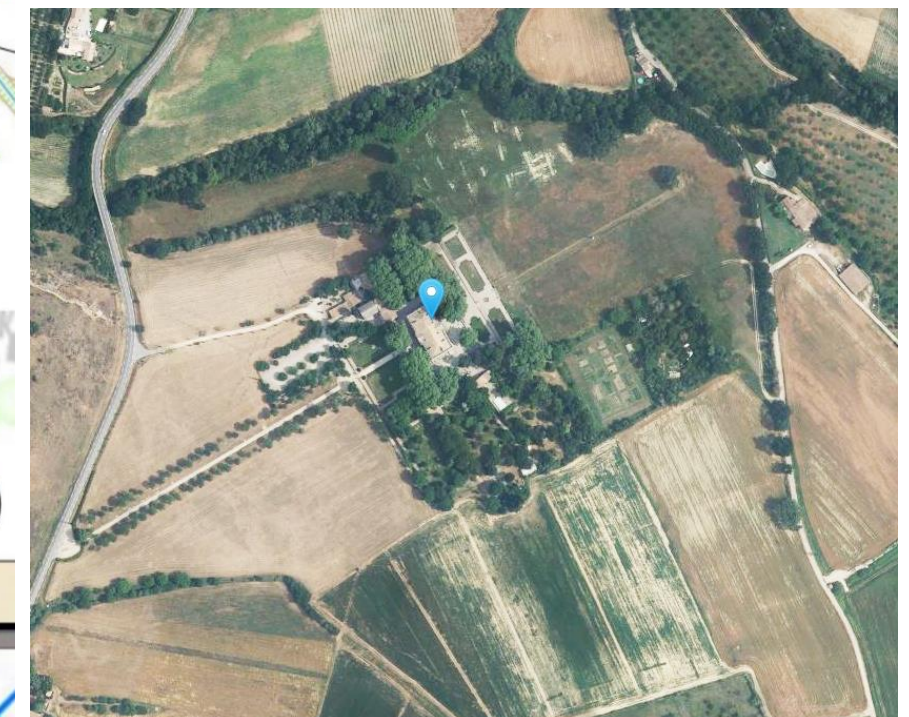
13- Depuis le paysage foncier de la serre, le haut talus végétalisé arrête les vues en direction du château.



14- Depuis le parvis du château, les vues en direction du projet sont bloquées par les hauts bosquets existants.



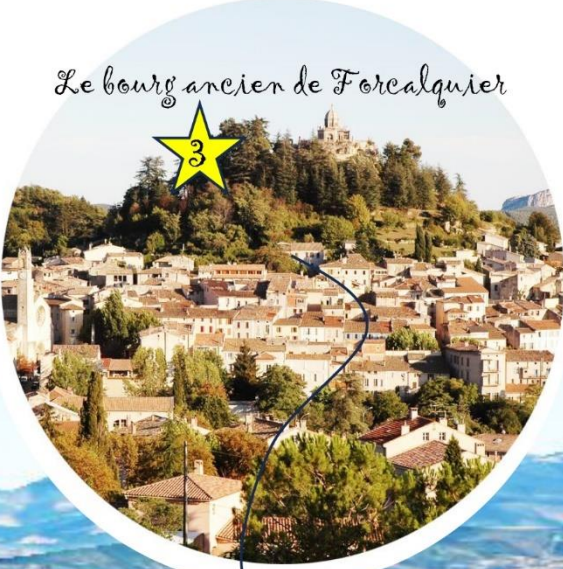
Coupe topographique montrant des liens visuels impossibles avec le projet situé en contrebas du talus.



14B- Photo aérienne du château inscrit dans la végétation.

SYNTHÈSE DES VISIBILITÉS FACE AUX SENSIBILITÉS

Les sensibilités paysagères :



Les composantes favorables au projet :



ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS

DEMARCHE LIEE AUX PHOTOMONTAGES

Les photomontages sont réalisés par le biais du logiciel 3D MAX. Ce logiciel permet de modéliser les composantes du projet agrivoltaïque pour offrir la meilleure appréciation de celui-ci dans le paysage.

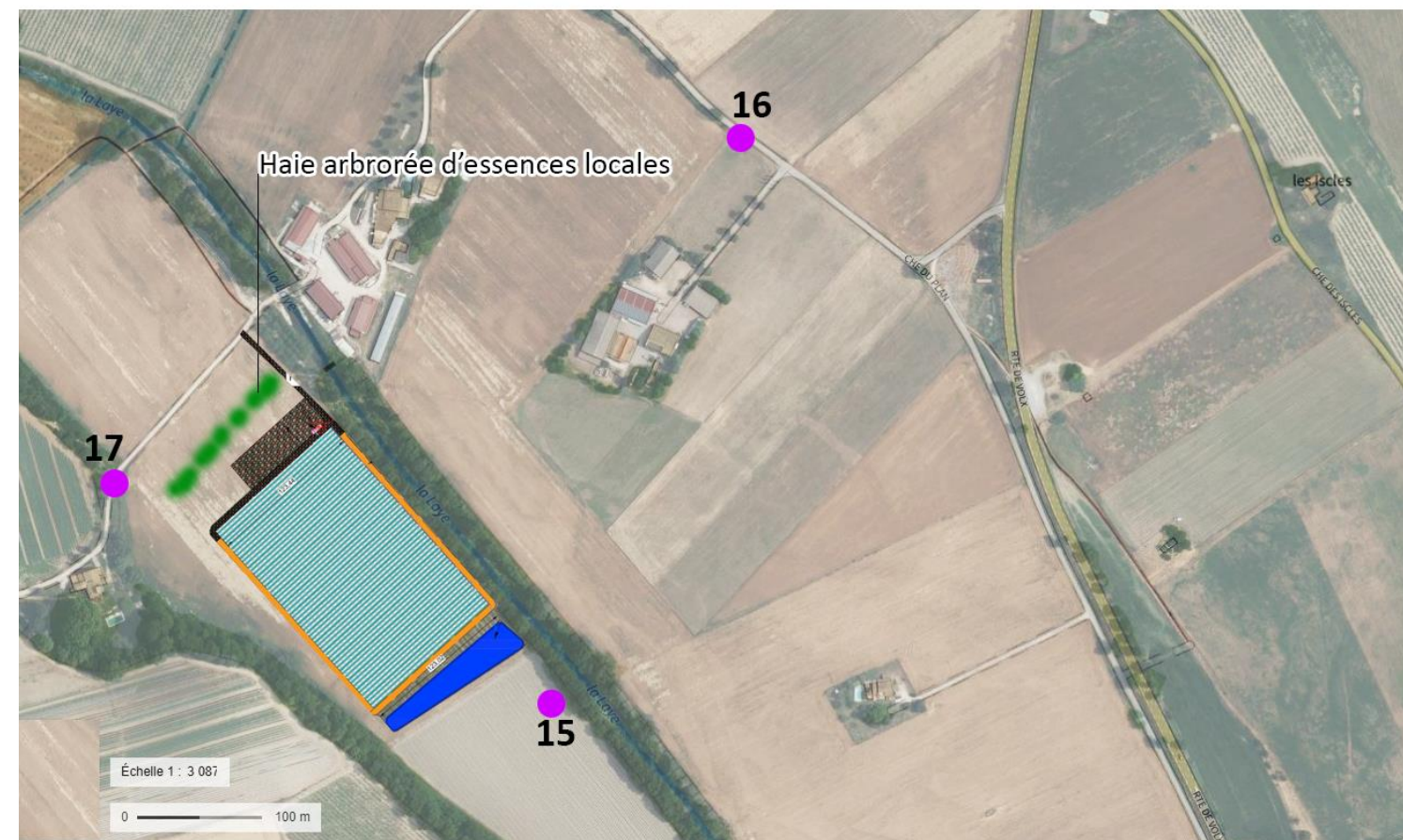
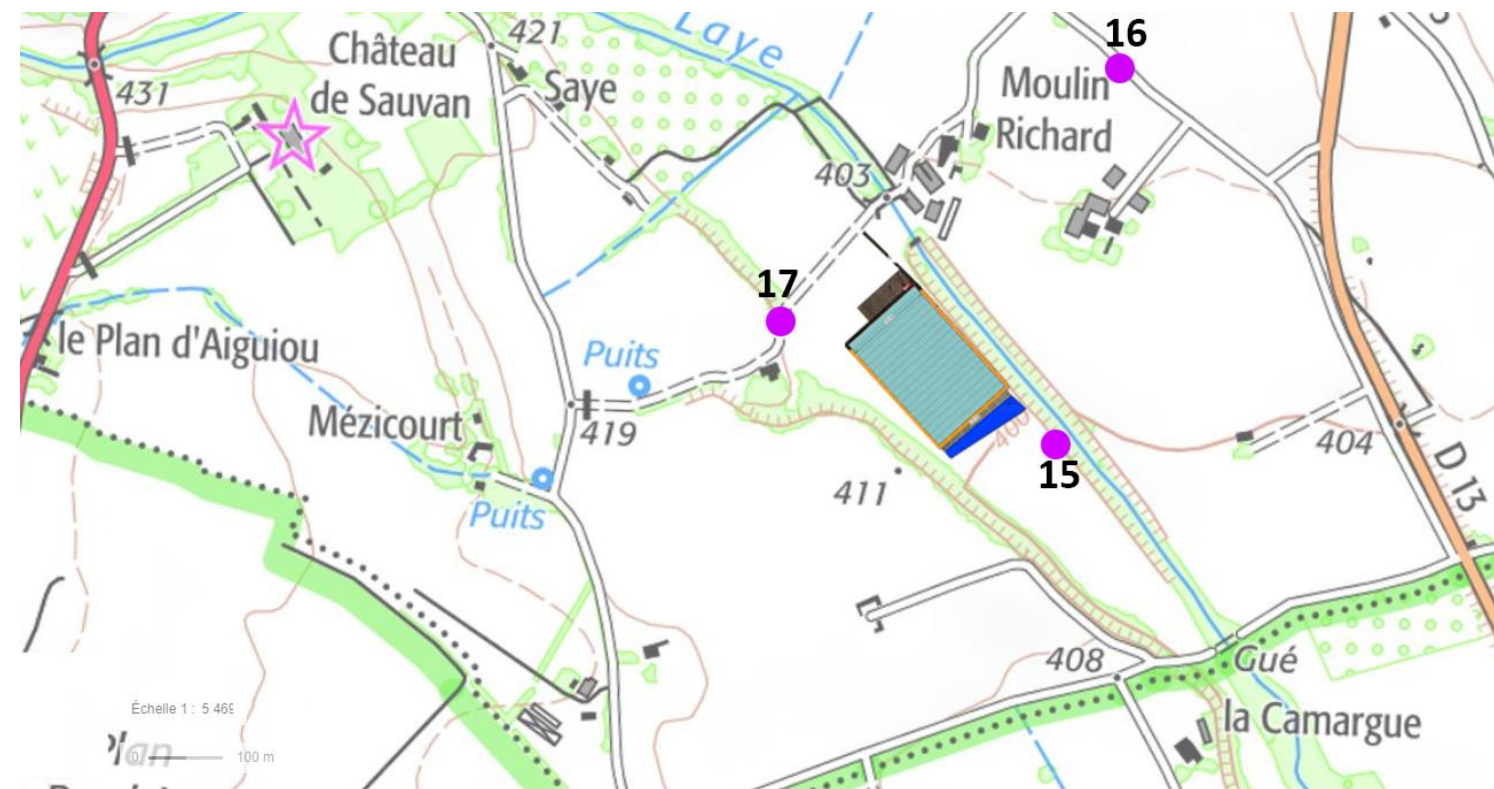
L'objectif des photomontages reste avant tout de relever les **ambiances d'un projet dans un contexte paysager** afin de juger de son impact visuel.

CHOIX DES POINTS DE VUE

Trois points de vue les plus significatifs ont été retenus pour les photomontages. Ils sont localisés sur la carte ci-contre :

- ✓ Point de vue 15 depuis la parcelle agricole au sud-est de la serre,
- ✓ Point de vue 16 proche le long du chemin agricole au nord-est du lieu-dit Moulin Richard,
- ✓ Point de vue 17 proche de l'habitation des propriétaires du terrain au nord-ouest de la serre.

Chaque photomontage sera traité en deux temps. D'abord, une vue Avant/Après au format panoramique puis une vue zoomée sur le projet accompagné d'un commentaire paysager.



PHOTOMONTAGE N° 15 : SUD-EST DU PROJET



AVANT (SANS LE PROJET)



APRES (AVEC LE PROJET)

ZOOM PHOTOMONTAGE N° 15

COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le photomontage 15 localisé au sud-est à proximité immédiate du projet permet d'identifier la serre dans son contexte environnant.

Le relief collinaire sur les moyennes distances reste clairement visible. De même, la maison du propriétaire et le talus arboré restent visibles sur le point de vue. Par l'émergence de ces éléments, les impressions d'enclavement de la serre sont notables. La serre est donc bien placée, confinée dans un espace défini aux vues lointaines limitées.

D'autre part, les rapports d'échelles entre les composantes verticales émergentes telles que la maison et les arbres du talus sont équilibrés. En effet, les hauteurs s'accordent entre elles sans disproportion. Le dessin est harmonieux.

Les impacts visuels sont faibles.



PHOTOMONTAGE N° 16 : NORD-EST DU PROJET



AVANT (SANS LE PROJET)



APRES (AVEC LE PROJET)

ZOOM PHOTOMONTAGE N° 16

COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le photomontage 16 localisé au nord-est à proximité du lieu-dit Moulin Richard permet d'évaluer les perceptions depuis l'est du territoire et les vues à travers la ripisylve de la Laye.

La ripisylve de la Laye qui suit l'ensemble du cours d'eau sur une orientation est présente une densité végétale limitant les vues.

Le photomontage réalisé ci-contre durant la saison hivernale montre la vue optimum possible vers le projet de la serre. En effet, durant la période estivale, la végétation de la ripisylve avec des feuilles aux arbres limitera encore plus les vues.

La serre reste visuellement très isolée derrière la végétation. Les perceptions sont fondues dans la densité des branchages.

Les impacts visuels sont faibles.



PHOTOMONTAGE N° 17 : NORD-OUEST DU PROJET



ZOOM PHOTOMONTAGE N° 17

COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le photomontage 17 localisé au nord-ouest à proximité de l'habitation du propriétaire du terrain permet d'évaluer les perceptions depuis une nouvelle orientation cette fois depuis l'ouest de la Laye.

Les rapports d'échelles avec les arbres existants sont bien conformes. La serre n'offre pas de déséquilibre visuel. De plus, les habitations en arrière-plan sont également protégées des vues.

Le projet s'inscrit dans le paysage. Les impacts sont faibles.

Malgré tout sur un paysage plus lointain, les panoramas de la citadelle de Mane et de la chapelle de Forcalquier peuvent entraîner des vues minimales vers la serre. Cet aspect sera traité dans le cadre des mesures paysagères.



MESURES PAYSAGERES

CONTEXTE PAYSAGER

Lors de l'état des lieux, la citadelle de Mane (photo 12) et la chapelle sur les hauteurs de Forcalquier (photo 12B) ont été identifiées comme des sensibilités pouvant révéler des enjeux dans le cadre du projet.

Si les possibilités de vue du projet depuis ces lieux restent minimales, la mise en place d'une haie végétale permet d'arrêter toutes perceptions. De plus, une haie d'essences locales reste un atout au développement de la biodiversité.

Le point de vue 17 précédemment présenté pour un photomontage est ici remis en valeur sur un panorama plus large (Photomontage en page suivante). Ce large panorama permet d'identifier les 2 enjeux ci-contre et de valoriser la mesure paysagère retenue.

Cette haie végétale sera mise en place soit le long du chemin agricole soit au plus proche de la serre dans l'objectif de masquer les vues depuis les enjeux paysagers.

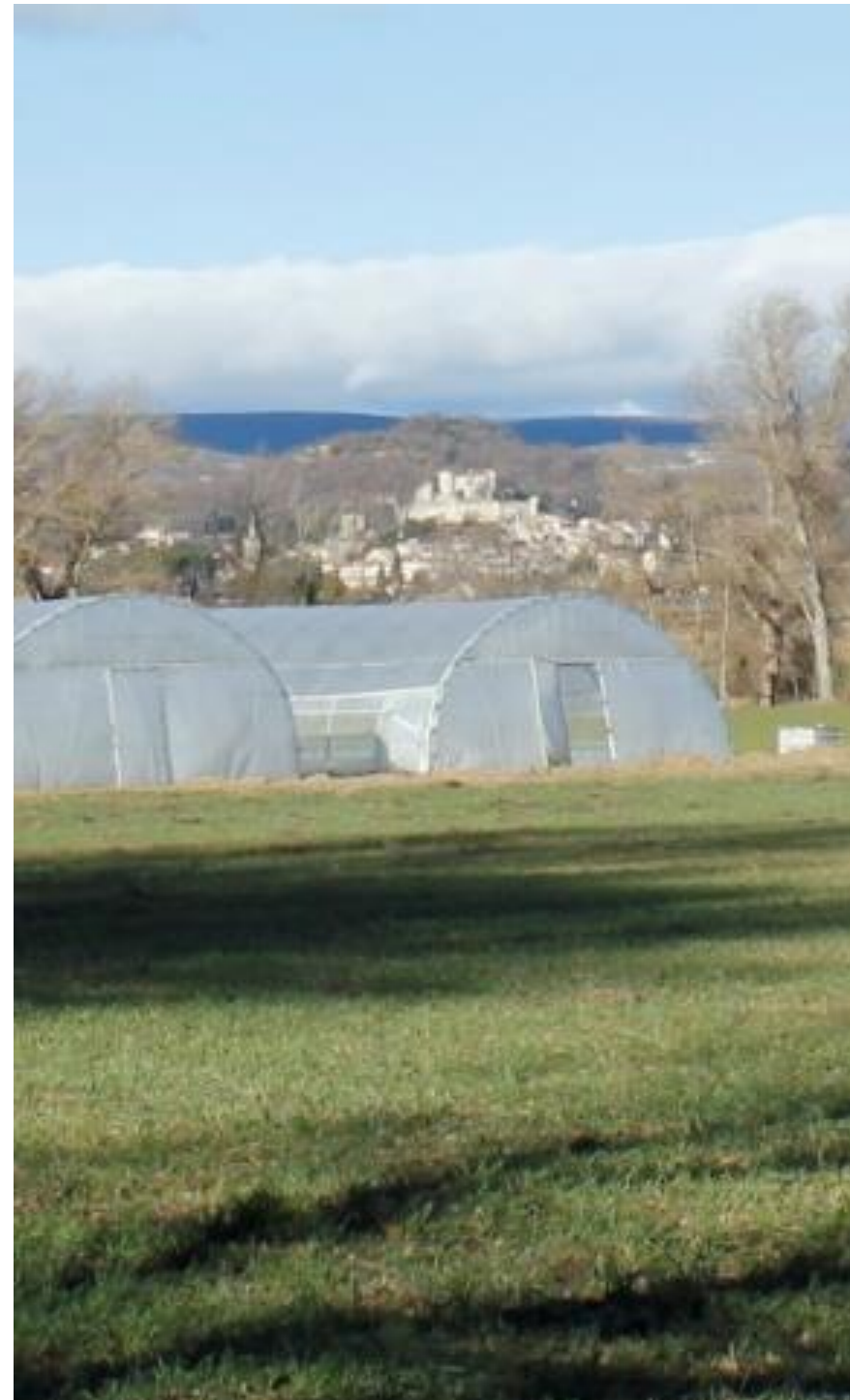
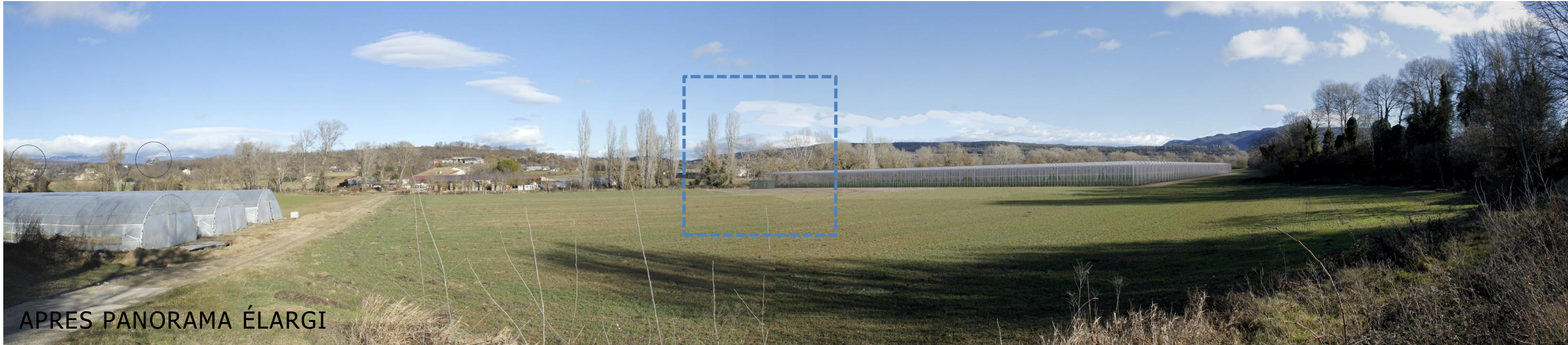


Photo 12- citadelle de Mane



Photo 12B- chapelle des hauteurs de Forcalquier

PHOTOMONTAGE N° 17 ELARGI : NORD-OUEST DU PROJET



DEMARCHE DE TRAVAIL

La haie végétale proposée trouve un équilibre entre écologie et esthétique. Les essences sont des végétaux locaux agencés en quinconce. Ces végétaux sont naturellement adaptés au sol et au climat résistants aux conséquences du changement climatique comme la hausse des températures ou les périodes de sécheresse.

ESSENCES RETENUES

- ✓ Le romarin officinal – *Rosmarinus officinalis*
- ✓ L'euphorbe des vallons – *Euphorbia characias*
- ✓ Le ciste blanc – *Cistus albidus*
le ciste de Montpellier – *Cistus monspeliensis*
- ✓ La coronille glauque – *Coronilla glauca*
- ✓ Le laurier tin – *Viburnum tinus*
- ✓ L'arbre à perruques – *Cotinus coggygria*
- ✓ Le filaire à feuilles étroites – *Phillyrea angustifolia*
- ✓ Le pistachier térébinthe – *Pistacia terebinthus*
- ✓ Le jujubier – *Ziziphus jujuba*
- ✓ L'amandier – *Prunus dulcis*

ESTIMATIF QUANTITATIF ET CHIFFRAGE

L'agencement préconise une rangée proche de la serre avec des arbres de haute-tige à planter tous les 2 mètres et une seconde rangée avec des arbres moins hauts plantés tous les 0,60 mètre.

Pour 140 ml de haie composée de grands et de moyens sujets, le coût approximatif serait approximativement de 9 000€ HT.



CONCLUSION PAYSAGERE

L'étude paysagère lors de l'état des lieux a mis en avant les différentes sensibilités.

Le bloc-diagramme en page 13 montre les sensibilités retenues pouvant révéler des enjeux dans le cadre du projet : château de Sauvan, citadelle de Mane et chapelle des hauteurs de Forcalquier.

Après analyse et étude de terrain, les composantes naturelles autour du projet limitent les vues possibles. Le projet se situe en contre bas d'une parcelle agricole confinée entre un haut talus planté d'arbres et la ripisylve de la Laye. Le paysage environnant est donc naturellement préservé des vues vers la serre agrivoltaïque.

Malgré tout, pour être garant de la préservation des paysages, une longue haie sera mise en place en parallèle de la serre sur l'orientation de la citadelle de Mane et de la chapelle de Forcalquier. Ainsi, les possibilités de vues seront encore réduites.

Par cette démarche de travail et les mesures paysagères établies, le projet de serre-agrivoltaïque s'inscrit dans le paysage. Les impacts paysagers sont faibles.